

Protection
sociale
Sud

Union
syndicale
Solidaires

Syndicat de la Cnam de Paris
173, rue de Bercy
75012 Paris
Tél. : 01 40 19 52 47
e-mail: sud.cnam75@free.fr

Externalisation : malheureusement ça continue !

Le petit dernier est né : il s'agit de l'externalisation de la prise de rendez-vous pour les structures de soins.

Depuis quelques semaines, si vous voulez prendre rendez-vous dans une clinique dentaire, Exodial vous répond en lieu et place d'une assistante dentaire de la Cnam de Paris. Selon la direction c'est mieux et c'est surtout moins cher ! Il vaut sans doute mieux rémunérer Exodial qu'un agent de la Cnam de Paris.

Et ce n'est pas *Sud* qui le dit mais la société Exodial elle-même dont le slogan publicitaire est : « De nombreux professionnels choisissent de gagner du temps et de réduire leurs coûts en confiant à un spécialiste du télésecrétariat une partie de leur secrétariat. »

Il est vrai que toutes les expériences en faveur de l'externalisation ont été « fructueuses » !

Tessi pour l'ouverture du courrier est une aventure inoubliable : au départ, plus de 4 semaines de retard dans l'ouverture des plis, puis, pour aller plus vite et rattraper le « stock » : ventilation anarchique des documents. En attendant, le courrier passe son temps à transiter dans les sacs rouges et les sacs bleus !!!

Pour rappel, sont aussi frappés par cette externalisation galopante des secteurs d'activité tels que : le traitement des feuilles de soins papier par la société Jouve, le déploiement du matériel informatique, le nettoyage des locaux, etc.

Mais la cerise sur le gâteau est la dernière annonce de la direction. Elle entend externaliser une partie de l'accueil des assurés sociaux par le biais d'hôtes ou hôtesse facilitateurs. Concrètement, il s'agira d'un personnel externe qui aura une double mission : orienter l'assuré en répondant sur les démarches à effectuer et intervenir en cas d'incident ou agression verbale ou physique. Ces « faux collègues » auront une vraie formation institutionnelle dispensée par les salariés de la caisse, mais ne seront jamais eux – mêmes salariés de la Cnam.

Il s'agit ainsi d'un nouveau pan entier des missions de l'assurance maladie qui est livré au secteur marchand !!

À qui le tour... ? *Sud* dénonce ce nouveau coup de force de la direction auquel il s'opposera par tous moyens !

Assez de faux semblants ! Pour *Sud*, seules des embauches massives, pérennes et durables permettront d'assurer la continuité d'un véritable service public auprès des assurés sociaux parisiens !

Intéressement n'est pas salaire !

Eu égard à l'augmentation du coût de la vie, conjuguée à une politique salariale au point mort, il est bien évident que nul ne peut faire la fine bouche. Cependant, *Sud* reste hostile au principe de la prime d'intéressement car :

- elle est aléatoire et inégale, du fait des stratégies décidées par les directions de chaque organisme
- elle affaiblit le financement de la protection sociale, puisque non soumise à cotisations
- elle ne contribue pas au montant de notre retraite, puisque non intégrée dans son calcul...

Sud le réaffirme : les primes d'intéressement, les exonérations de cotisations, les dispositifs d'épargne...sont autant de pièges pour les salariés ; a contrario les employeurs usent et abusent de cet arsenal d'exonérations diverses et variées.

Un accord pour une nouvelle période de 3 ans a été signé à l'UCANSS par les syndicats CFDT et CFTC. Cet accord comporte des clauses pernicieuses qui diviseront une fois de plus le personnel. En effet, les absences dues à la maladie et/ou à la grève seront désormais pénalisantes.

Comble de l'arnaque ! Les signataires sont certainement fiers d'avoir « obtenu de haute lutte » que les sommes prélevées aux malades et grévistes soient redistribuées aux biens portants et non-grévistes !

Qu'un syndicat se targue de signer un accord qui stigmatise la grève, quel paradoxe !

Primes de résultat : les chiffres parlent d'eux-mêmes !

Pour certains (malheureusement pas le plus grand nombre...), c'est Noël avant l'heure ! En effet, lors de l'assemblée plénière du comité d'entreprise du 30 août dernier, la direction a présenté le bilan 2010 des primes de résultat.

Rappelons que seuls les cadres classés a minima au niveau 8 de la classification (pour mémoire coefficient 395) peuvent prétendre à l'attribution de cette prime équivalente à un demi mois de salaire maximum.

Ainsi, sur un effectif éligible global de 122 cadres, 64 d'entre eux sont les heureux attributaires de ladite prime dont le montant total s'élève à « environ 60 000 euros ». On appréciera ici la précision proverbiale de la direction qui, dans ce cas, n'est pas à quelques euros près...

Sur le « podium des élus » figurent respectivement les directions suivantes :

- **Médaille d'or** : La direction de la production avec 13 attributaires sur un effectif éligible de 14 (taux d'attribution de 93 %)
- **Médaille d'argent** : La direction des ressources humaines avec 9 attributaires sur 10 (taux d'attribution 90 %)
- **Médaille de bronze** : La direction générale avec 2 attributaires sur 3 (taux d'attribution 67 %).

Sud adresse ses plus vives félicitations aux heureux élus et ne doute pas que, dans un même souci de prodigalité, la direction de la Cpm ne manquera pas de faire bénéficier l'ensemble des salariés de l'organisme de taux similaires d'attribution de points de compétence lors des semaines à venir... !